ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	Office qui notifie la décision définitive: Office de la propriété industrielle de la République tchèque Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6 République tchèque
11.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 839972 No de l'enregistrement de base: 268951
HI.	Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:
	Obschestvo s organichennoi otvetstvennostyu "Torgovy dom po vozrozhdeniyu traditsyi Postavschika Dvora Ego Imperatorskago Velichestva P.A. Smirnova", M. Tatarskyi per., 5, str. 1, RU-113184 Moscow, Fédération de Russie
	Tederation de Adasse
IV.	 ▶ La marque est refusée pour tous les produits et/ou services □ La marque est protégée pour tous les produits et/ou services □ La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:
V.	Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 16.01.2006.
	Référence de l'Office No: 202236
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive: Avoille la le l'office qui notifie la décision définitive: Avoille la le l'office qui notifie la décision définitive:
	19